

QUESTION: Les parkings sont boxés alors que le projet initial prévoyait des parkings non boxés ? Qui a pris cette décision ? Qui a payé la réalisation des boxes ?

REPONSE: A l'origine, les parkings étaient effectivement boxés mais non fermés, conformément au permis de construire et au PPRI. Par la suite, le syndic a demandé à chaque co-propriétaire si il était d'accord pour fermer les boxes. Ce sont les co-propriétaires qui ont payé les travaux de fermeture des boxes.